



HAL
open science

”Et que fais-tu de cinq cents millions d’étoiles ?”

Samuel Challéat, Thomas Pomeon

► To cite this version:

Samuel Challéat, Thomas Pomeon. ”Et que fais-tu de cinq cents millions d’étoiles ?” : Réflexions sur la valorisation de l’obscurité et du ciel étoilé à travers leur protection dans les territoires. Ateliers d’anthropologie, 2020, Alors vint la nuit... Terrains, méthodes, perspectives, 48, pp.27-54. 10.4000/ateliers.13410 . hal-03401891

HAL Id: hal-03401891

<https://hal.science/hal-03401891>

Submitted on 9 Aug 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

« Et que fais-tu de cinq cents millions d'étoiles ? »

Réflexions sur la valorisation de l'obscurité et du ciel étoilé à travers leur protection dans les territoires

“And what do you do with five hundred million stars?”: Reflections on the valorisation of darkness and the starry sky through their protection on territories

Samuel Challéat et Thomas Poméon



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ateliers/13410>

DOI : 10.4000/ateliers.13410

ISSN : 2117-3869

Éditeur

Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (LESC)

Ce document vous est offert par Université Toulouse 2 - Jean Jaurès



Référence électronique

Samuel Challéat et Thomas Poméon, « « Et que fais-tu de cinq cents millions d'étoiles ? » », *Ateliers d'anthropologie* [En ligne], 48 | 2020, mis en ligne le 03 juillet 2020, consulté le 09 août 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ateliers/13410> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ateliers.13410>

Ce document a été généré automatiquement le 25 novembre 2020.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

« Et que fais-tu de cinq cents millions d'étoiles ? »

Réflexions sur la valorisation de l'obscurité et du ciel étoilé à travers leur protection dans les territoires

“And what do you do with five hundred million stars?”: Reflections on the valorisation of darkness and the starry sky through their protection on territories

Samuel Challéat et Thomas Poméon

« Cependant il posa encore des questions :
- Comment peut-on posséder les étoiles ?
- À qui sont-elles ? riposta, grincheux, le businessman.
- Je ne sais pas. À personne.
- Alors elles sont à moi, car j'y ai pensé le premier. »

Antoine de Saint Exupéry, *Le Petit Prince*, 1943

- 1 « Comment peut-on posséder les étoiles ? » demande au businessman le Petit Prince, dans la célèbre nouvelle éponyme d'Antoine de Saint Exupéry. Derrière cette question à première vue innocente se cache une interrogation qui l'est beaucoup moins qu'elle n'y paraît : pouvons-nous posséder les étoiles ? Si cela ne semble pas être possible à proprement parler — à l'exception, peut-être, des objets célestes les plus proches comme la Lune¹ —, les objets (ici le ciel étoilé) sont néanmoins appropriables par l'usage, la jouissance et le bien-être qu'ils génèrent ; un usage qui peut être associé à des valeurs monétaires et non monétaires. La question du Petit prince pourrait également impliquer une série de transactions économiques, d'investissements et de coûts liés à la préservation de l'objet et, par association, une série de techniques et de stratégies pour gérer l'accès et l'utilisation des biens et services connexes. Nous entrons ici de plain-pied dans le domaine de l'économie, avec ses interrogations concernant les régimes de droits de propriété, les processus d'accumulation, les

valeurs, les prix et autres dispositifs de régulation mis en place pour gérer l'accès aux biens, leur valorisation et leur utilisation.

- 2 Nous explorons dans cet article les nouvelles formes de relations qu'entretiennent certains territoires avec l'obscurité en tant que ressource permettant l'accès au ciel étoilé. Plus particulièrement, nous portons la focale sur les processus de *valorisation* du ciel étoilé. Ce nouvel « objet environnemental » est en effet de plus en plus fréquemment intégré dans des processus indirects de valorisation par le biais du développement d'activités touristiques spécifiques (astrotourisme par exemple), de politiques de planification ou encore d'initiatives de préservation (mise en protection du ciel étoilé, labellisations de la « qualité environnementale nocturne »).
- 3 Très peu de travaux ont été menés sur la question des valeurs — sociales, culturelles, économiques — directement liées ou associées au ciel étoilé et à l'obscurité. Les travaux de Terrel Gallaway font ici figure d'exception. Gallaway (2010) soutient que le ciel étoilé est un atout culturel important, mais également une « beauté naturelle » à laquelle il faut reconnaître une valeur esthétique instrumentale. D'autres travaux se concentrent sur la valeur purement monétaire du ciel étoilé, quantifiée à l'aide des concepts et outils de l'économie néoclassique, tels que l'évaluation contingente ou le consentement à payer (Simpson et Hanna, 2010 ; Besecke et Hänsch, 2015 ; Willis, 2015). Malgré les importantes limites théoriques et méthodologiques qui leur sont opposables (les nombreuses critiques formulées à l'égard de l'évaluation contingente, ou la difficulté d'identifier exactement ce que tout un chacun « valorise » dans la vision d'un ciel étoilé), ces travaux ont néanmoins le mérite d'attirer l'attention sur la considération du ciel étoilé et de l'obscurité en tant que ressources pluridimensionnelles. À leur lecture, il apparaît cependant qu'un travail reste à faire pour analyser les processus collectifs de valorisation du ciel étoilé, et pour appréhender les dimensions spatiales et territoriales de l'institutionnalisation de la protection de l'obscurité et du ciel étoilé.
- 4 Cette reconsidération du ciel étoilé, auquel l'obscurité naturelle donne accès, est indissociable de la prolifération de l'éclairage artificiel (Riegel, 1973 ; Narisada et Schreuder, 2004 ; Challéat, 2010 ; Edensor, 2015). En effet, les valeurs qui lui sont aujourd'hui attribuées ne se sont manifestées que par sa disparition sous l'effet d'une érosion — progressive depuis le début de l'ère industrielle — de l'obscurité par la lumière artificielle nocturne. C'est ainsi qu'ont lentement émergé les notions de nuisance puis de pollution lumineuse (Challéat, 2011a, 2016 ; Challéat et Lapostolle, 2014). La pollution lumineuse² fait référence aux effets indésirables de l'éclairage artificiel nocturne. En d'autres termes, c'est par la perte de la « nuit noire » et la découverte des inconvénients de l'éclairage artificiel nocturne qu'émergent socialement les positivités désormais attribuées à l'obscurité, et plus particulièrement pour ce qui nous intéresse ici, au ciel étoilé. Ce souci de protéger un objet environnemental à la suite de sa dégradation est bien connu : on le retrouve par exemple dans l'émergence de préoccupations concernant les services écosystémiques et la biodiversité.
- 5 Nous nous saisissons donc de l'objet « ciel étoilé » — résultante d'une combinaison complexe et changeante de nature et de société — pour interroger l'étendue et les limites de l'économie de l'environnement. Cet objet a une quasi-immatérialité peu commune aux autres composantes de l'environnement — plus discrètes et localisables car terrestres — soumises à des processus d'évaluation par les sciences de la conservation. Il nous incite à reconsidérer des notions telles que la propriété, les

usages, les services, disservices et autres externalités, ainsi que les valeurs qui lui sont attribuées.

- 6 Les recherches que nous présentons dans cet article s'inscrivent dans la continuité des travaux menés au sein du Collectif RENOIR³ sur l'émergence de multiples formes de considérations environnementales de la nuit et de l'obscurité, et sur leur inscription dans des logiques capitalistes (mise en ressource, mise en tourisme) elles-mêmes en interaction avec les structures et dynamiques territoriales. Nos réflexions se fondent sur différentes expériences de terrain menées collectivement depuis septembre 2013 : observation participante lors d'« événements lumière » (*Fête des Lumières*, congrès *Lumiville* ou, plus récemment, *Lighting Days* à Lyon) et d'événements prenant appui et valorisant la qualité de diverses « ressources environnementales nocturnes » (astrotourisme, activités nocturnes dites « de pleine nature », événements astronomiques tels que la *Nuit des Étoiles* en France, ou encore la *Nuit de la chouette* et autres *Jour de la Nuit*), entretiens semi-directifs menés avec de multiples acteurs au sein de plusieurs territoires de valorisation de la qualité du ciel étoilé et de l'obscurité (Réserves internationales de ciel étoilé — RICE — du Pic du Midi de Bigorre et du Parc national des Cévennes en France, du Mont Mégantic au Québec, ou encore projet de Parc international de ciel étoilé du Parc naturel régional des Baronnies provençales) et analyse des régimes de justification liés à ces processus de territorialisation de l'obscurité et du ciel étoilé ou, plus largement, de l'environnement nocturne tel que le définit Challéat (2018).
- 7 Nous positionnons en première partie l'obscurité et le ciel étoilé dans la typologie économique classique des biens. Nous introduisons l'idée que l'obscurité et le ciel étoilé constituent des ressources à part entière en identifiant les avantages qui leur sont attribués et, inversement, les problèmes associés à leur dégradation par la lumière artificielle nocturne. Nous montrons comment la pollution lumineuse engendre des disparités géographiques et, en conséquence, situe les avantages tirés de ces ressources. Enfin, nous montrons de façon critique comment, en passant par les fenêtres d'opportunités politiques liées aux économies budgétaires et énergétiques tout d'abord et à l'urgence en termes de protection de la biodiversité ensuite, différents acteurs — territoriaux, économiques, publics et privés — tentent de minimiser les externalités négatives de la lumière artificielle nocturne.
- 8 En deuxième partie, nous montrons comment l'obscurité et le ciel étoilé sont localement appropriés pour la production d'activités récréatives nocturnes plus ou moins spécifiques. Nous introduisons ainsi l'idée d'un continuum entre activités récréatives *dans* la nuit et activités récréatives *de* la nuit, et explicitons les différentes formes de valeurs qui sous-tendent différentes activités au sein de ce continuum. Nous portons la focale sur les activités récréatives *de* la nuit et montrons comment, pour celles-ci, l'obscurité est nécessaire, fait littéralement ressource et devient donc, pour certains territoires épargnés par la pollution lumineuse, un avantage compétitif et une source potentielle de différenciation.
- 9 Notre troisième et dernière partie est une étude de cas d'un territoire ayant décidé de mettre en protection la ressource obscurité : la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont Mégantic, au Québec. Nous analysons les conséquences de cette démarche de labellisation territoriale, plus particulièrement en termes d'activation des valeurs liées à l'obscurité et au ciel étoilé. C'est certes par la structuration d'une véritable « filière ciel étoilé » que la ressource environnementale nocturne est activée, car convertie en

valeur monétaire appropriable par les acteurs locaux. Mais d'autres formes de valeurs, non monétaires cette fois-ci, peuvent être activées par un tel projet de territoire : valeur patrimoniale, bien-être, sentiment d'appartenance au territoire, concernement et engagement plus large dans la protection environnementale ou encore innovations techniques, organisationnelles et institutionnelles. Ce faisant, nous montrons ce que l'action territoriale peut faire de cinq cents millions d'étoiles.

1. Valeurs et localisation des valeurs de l'obscurité et du ciel étoilé

La place de l'obscurité et du ciel étoilé dans la typologie économique des biens

- 10 Comment l'obscurité et le ciel étoilé se positionnent-ils dans la typologie économique classique des biens ? En tant que ressources non rivales et en accès libre, ces biens peuvent être considérés comme des biens publics purs selon la classification d'Ostrom et Ostrom (1977). De tels « biens publics purs » ne se prêtent intrinsèquement pas à des mécanismes de gestion et de réglementation axés sur le marché, et leur valeur économique est difficile à évaluer. En effet, l'obscurité et le ciel étoilé ne sont pas des marchandises (comme le pétrole, ou encore le blé) dont un prix viendrait refléter la dynamique liant l'offre à la demande. Une façon d'aborder la question de leur valeur est donc de considérer l'utilisation que nous faisons de ces ressources communes partagées, et les avantages que nous en tirons. Cette approche s'inscrit dans le paradigme de la valeur instrumentale (Brown, 1984 ; Chan *et al.*, 2012).
- 11 Comme le montrent Gallaway (2010) et Challéat (2010), la vie biologique — et l'humanité en particulier — a une longue et profonde connexion avec l'obscurité et le ciel étoilé. Pour simplifier le propos, portons la focale sur le ciel étoilé. Les sociétés humaines l'ont utilisé comme instrument, outil et ressource à des fins scientifiques, artistiques ou récréatives. La navigation stellaire, la mesure du temps et des saisons, l'inspiration pour la peinture, l'astrologie, l'observation des étoiles et l'astronomie sont autant d'exemples d'activités reposant sur l'observation du ciel étoilé. Pendant longtemps, la question de sa valeur n'a pas été posée, son accès étant facile et indépendant de la gestion et de l'action humaines et donc inestimable. Cette situation a progressivement changé au cours des deux derniers siècles, avec une accélération depuis les années 1950. Le développement de l'éclairage artificiel nocturne dans les zones urbanisées ayant entraîné une perte progressive de l'accès visuel au ciel étoilé, des revendications quant à la reconnaissance de ses valeurs ont peu à peu émergé, portées aujourd'hui par le *Dark sky movement* (Challéat *et al.*, 2015).
- 12 Les biens publics, même s'ils sont non exclusifs et non rivaux, peuvent faire l'objet de différends et de conflits soit par leur (« mauvaise ») utilisation, leur (sur)exploitation, soit en raison des effets délétères d'une activité extérieure — gêne, pollution. Dans le cas du ciel nocturne, ces conflits proviennent du fait que le temps nocturne, celui-là même qui donne accès au ciel étoilé grâce à l'obscurité, est également utilisé comme un « bien support » d'autres activités qui, elles, nécessitent souvent l'usage de lumière artificielle : déplacements dans la ville nocturne, festivités nocturnes ou encore mise en valeur architecturale des paysages urbains. Certes l'éclairage public est aussi un bien public pur qui permet la réalisation et/ou la sécurisation de nombreuses activités

nocturnes. Cependant, du point de vue des acteurs du *Dark sky movement* et, de plus en plus, des décideurs politiques, l'éclairage public doit également être appréhendé en tant qu'objet de dommages, décrit et objectivé scientifiquement comme une nuisance ou une pollution.

- 13 Dans ce nouveau cadre de pensée, l'éclairage public devient également un potentiel d'économies budgétaires et énergétiques ; deux dimensions aujourd'hui fortement mises en balance avec les avantages attribués à l'éclairage artificiel nocturne en termes de sécurité des personnes et des biens, ou de sécurisation des espaces. La notion « d'éclairer juste » — que l'on peut résumer par : éclairer ce qui est nécessaire, là où c'est nécessaire, quand c'est nécessaire et avec la quantité de lumière nécessaire — fait son apparition dans la doctrine de l'éclairage public au début des années 2010 (Challéat, 2018) et reflète cette évolution. Elle traduit le passage d'une conception fonctionnaliste — c'est-à-dire la segmentation de l'espace par des experts en urbanisme en zones dédiées au logement, à l'emploi, à la circulation, aux loisirs et à la consommation — à une approche sociotechnique de l'éclairage urbain, qui adapte les techniques d'éclairage aux multiples usages des espaces-temps nocturnes (Challéat et Lapostolle, 2018). En d'autres termes, ce référentiel d'action ouvre la voie à de nouveaux « compromis d'aménagement » qui redéfinissent l'équilibre entre les besoins humains et non humains de lumière et d'obscurité dans l'ensemble des espaces nocturnes, et plus particulièrement dans les espaces urbains.

Les services rendus par l'obscurité et le ciel étoilé

- 14 En un lieu donné, l'accès au ciel étoilé est lié à la qualité de l'obscurité de ce lieu — son intensité — et donc, en regard, à l'intensité de la pollution lumineuse produite depuis les espaces environnant. Il s'agit donc avant tout d'un problème de préservation d'une ressource pluridimensionnelle — l'obscurité — et de gestion de ce que les économistes appellent une « externalité négative » — l'éclairage artificiel nocturne, et plus particulièrement l'éclairage public ou privé des espaces extérieurs au sein des zones urbanisées. En ce sens, un cadre lié à la protection, à la conservation et à l'amélioration des ressources naturelles et des biens environnementaux, tel que le cadre des services écosystémiques (Millenium Ecosystem Assessment, 2005), semble être l'option privilégiée pour des évaluations économiques de la valeur du ciel étoilé. Si le cadre des services écosystémiques est, à juste titre, fortement critiquable pour sa polarisation par des approches instrumentales et monétaires, ou encore pour l'acceptation réductrice de la nature dont il est porteur (Ernstson et Sörlin, 2013 ; Kull *et al.*, 2015), il peut cependant aider à décrire et analyser la relation complexe entre le ciel nocturne et l'humanité. De plus, en tant que paradigme actuellement dominant, il influence la manière dont la protection et la valorisation de l'obscurité et du ciel étoilé sont abordées par les différents acteurs politiques et territoriaux. Le cadre du *Millennium Ecosystems Assessment* (MEA), fondé sur cette notion de services écosystémiques, a conduit à une plus grande reconnaissance de la nécessité d'une gestion environnementale durable. Ce cadre stipule que des compromis sont nécessaires pour assurer le bien-être et le développement humains sans détruire les ressources et les processus environnementaux. De ce point de vue instrumental, la question se pose : quels services, avantages et valeurs l'humanité tire-t-elle du ciel étoilé et, plus largement, de l'obscurité ? Ou, en d'autres termes, quels services, avantages et valeurs sont perdus avec la pollution lumineuse ?

- 15 L'obscurité nocturne peut être considérée comme un service de support ou de soutien, car elle est au cœur des cycles naturels fondamentaux nécessaires au fonctionnement de la biosphère (alternance jour/nuit), qui affecte d'autres types de services écosystémiques (services d'approvisionnement, de régulation, et services culturels) (MEA, 2005). Plus spécifiquement, plusieurs auteurs ont mis en évidence une série de services et d'avantages liés au ciel étoilé et à l'obscurité qui se trouvent affectés par la pollution lumineuse (Narisada et Schreuder, 2004 ; Marín et Jafari, 2007 ; Challéat, 2010 ; Gallaway, 2010, 2015 ; Lyytimäki, 2013). La classification du MEA (2005), complétée par Chan *et al.* (2012), permet de soutenir que le ciel étoilé et l'obscurité fournissent de nombreux services culturels relevant de différentes catégories (services récréatifs de plein air, services éducatifs et de recherche axés sur la nature, services artistiques axés sur la nature, services axés sur les lieux cérémoniaux) et avantages (esthétique, inspiration, spirituel, connaissance, emploi, identité, capital social et cohésion). L'obscurité naturelle fournit également des services de régulation de la faune et de la flore, ainsi que de la santé humaine (Lyytimäki, 2013). Ces services ne sont pas produits par des dispositifs humains, mais « naturellement » fournis : les avantages qu'ils génèrent sont *a priori* disponibles partout durant la période nocturne. Pourtant, c'est bien cet « *a priori* » qui se trouve compromis, dans certaines zones du globe, par l'usage d'éclairage artificiel nocturne.

Les disparités spatiales d'accessibilité aux services rendus par l'obscurité et le ciel étoilé

- 16 Si « l'offre » de ciel étoilé et d'obscurité est répartie de façon globale (avec des variations en fonction de la situation géographique — notamment de la latitude — et du cycle saisonnier), les avantages que l'on peut en tirer sont localisés. De même, les effets positifs ou négatifs de l'éclairage artificiel sur le bien-être humain impliquent de nombreux jeux d'échelles et des compromis spatiaux différents. Alors que les avantages de l'éclairage artificiel sont généralement locaux (visibilité accrue, sentiment de sécurité, mise en valeur d'un monument), avec une faible distance entre le dispositif d'éclairage et ses bénéficiaires, les avantages de l'obscurité sont plus disparates, selon l'impact des différents types de pollution lumineuse. La pollution lumineuse introduit en effet de fortes disparités spatiales. Elle érode l'obscurité — en durée comme en intensité — différemment selon les zones (zones urbaines *versus* zones rurales, zones économiquement développées *versus* zones économiquement moins développées, etc.). Si un luminaire mal orienté est susceptible d'affecter directement la qualité de sommeil du voisinage ou certains processus naturels nocturnes nécessaires au maintien d'un niveau élevé de biodiversité à l'échelle très locale, le halo lumineux produit par une zone urbanisée affecte en profondeur les paysages nocturnes des territoires environnants sur des dizaines, voire des centaines de kilomètres. Enfin, il faut également considérer les effets indirects de l'éclairage artificiel : l'énergie requise et les impacts environnementaux globaux qui en découlent.
- 17 On le voit, de ces disparités spatiales — et sans même entrer dans les jeux d'échelles temporelles dans les effets de la pollution lumineuse — découle le fait qu'en pratique c'est bien l'« incomparabilité » *a priori* des coûts et des avantages attribués à l'éclairage artificiel nocturne qui est la règle. C'est, entre autres choses, cette incomparabilité qu'exprime la situation de conflit environnemental, qui se caractérise par un non-

dialogue absolu entre les acteurs portant symétriquement les coûts et les avantages. Il est impossible de résoudre ce problème par les artifices mathématiques de la théorie économique néoclassique : coûts et avantages sont incommensurables. Il revient donc aux politiques de commencer par jouer des efforts de médiation, de construction de langages communs entre les acteurs, par exemple en créant des structures institutionnelles comme des débats publics. On est loin des mesures monétaires des dommages qui prévalent dans le cadre de pensée et d'analyse des services écosystémiques lorsqu'il est pris dans son acception la plus réductrice. Néanmoins il s'agit, soit dans l'ordre discursif soit dans les dynamiques sociétales, de construire des dispositifs de dialogue qui permettent un langage commun. C'est alors un processus, non économiste certes, qui conduit à une possible comparabilité, non des nuisances et des avantages, mais sans doute des formes d'organisation, de résistance ou d'engagement des groupes sociaux antagonistes, ce qui peut être compris comme une forme sociale complexe d'évaluation (Larceneux et Challéat, 2011).

- 18 Ces disparités spatiales et cette incomparabilité des coûts et des avantages attribués à l'éclairage artificiel nocturne sont un véritable défi pour la formulation de politiques publiques. Répondre à ces disparités nécessite en théorie une parfaite articulation entre différents niveaux de décision (local, régional, national et international) et un élargissement de la gouvernance de l'éclairage public à de nouveaux acteurs, chacun dépositaire d'un type d'enjeu (économique, esthétique, écologique, sanitaire, socioculturel, sécuritaire, etc.) et d'une fraction du système spatial. En France, après plusieurs années de mobilisation et de conflits entre les différents acteurs environnementalistes du *Dark sky movement* et les sphères technicistes de l'éclairagisme et de la planification urbaine (Challéat et Lapostolle, 2014), la puissance publique tente désormais, suite au Grenelle Environnement, de lutter contre la pollution lumineuse⁴. Ce changement de politique est indéniablement lié à deux fenêtres d'opportunités successives : la première, apparue dans les années 2000, est celle des problématiques d'économies budgétaires et d'énergies ; la seconde, apparue dans les années 2010, est celle d'une urgence face à l'érosion — d'aucuns parlent d'effondrement — de la biodiversité.

Des tentatives de réduction des externalités négatives de la lumière artificielle nocturne

- 19 À l'heure actuelle, plusieurs dynamiques visent à réduire la pollution lumineuse et participent à établir un nouveau principe directeur de l'aménagement liant la protection de l'obscurité à la transition énergétique et à la protection de la biodiversité. Les nouvelles technologies flexibles d'éclairage jouent ici un rôle prépondérant : luminaires LED, gradation de l'intensité lumineuse, systèmes de gestion différenciée dans l'espace et dans le temps d'un parc d'éclairage, ou encore adaptation des flux lumineux aux différents usages de l'espace nocturne (vidéo 1). Ces technologies peuvent contribuer à une solution sociotechnique d'aménagement des espaces pour préserver et restaurer la biodiversité tout en limitant l'effet rebond (Challéat et Lapostolle, 2018). Dans une perspective critique, nous pouvons néanmoins souligner que nombre de ces démarches restent fortement liées à l'idée — qui se mue parfois en idéologie — de la « croissance verte » et à son corollaire, le marché des « technologies vertes » au sein duquel resurgissent souvent les enjeux sécuritaires de l'éclairage

(vidéo 2). En d'autres termes, ces démarches technicistes relèvent souvent d'une logique d'économicisation de l'environnement (Lapostolle et Challéat, 2019).

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne <http://journals.openedition.org/ateliers/13410>

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne <http://journals.openedition.org/ateliers/13410>

- 20 À des échelles plus locales, des politiques de protection spécifiques à certaines zones voient le jour, avec des restrictions sur les types d'éclairage utilisés, leur emplacement et leurs horaires de fonctionnement. Ces approches visent à reconnaître et à mettre en valeur le ciel étoilé comme une nouvelle ressource spécifique, un avantage comparatif pour certains territoires qui cherchent à tirer profit de leur situation rurale et de leur faible densité. Cette forme de transition relève parfois d'une démarche d'écologisation de l'économie (Lapostolle et Challéat, 2019) qui consiste à choisir la sobriété — diminuer le nombre de luminaires, suspendre leur fonctionnement durant tout ou partie de la nuit. En d'autres termes, une décision politique et sociale qui ne nécessite pas forcément d'appareillage technique spécifique, mais des procédures de choix collectifs renouvelés (vidéo 3) (Lapostolle *et al.*, 2015).

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne <http://journals.openedition.org/ateliers/13410>

- 21 Ces territoires de protection de l'obscurité doivent trouver un compromis acceptable entre les avantages tirés de la lumière artificielle nocturne et ceux tirés d'une réduction de l'éclairage public. Cet arbitrage peut être alimenté par une analyse coûts-avantages, qui implique la qualification des valeurs associées à chaque service et bénéfice. D'un côté, les valeurs associées à l'éclairage artificiel nocturne ont été relativement bien identifiées, avec l'appui des professionnels de l'éclairage. Persistent cependant quelques controverses, par exemple sur ses effets réels et avérés sur la sécurité des personnes et des biens (Atkins *et al.*, 1991 ; Mosser, 2007). D'un autre côté, l'analyse des valeurs de l'obscurité en tant que ressource (Challéat *et al.*, 2018) est un domaine relativement inexploré, avec de nombreuses questions sur les modes d'évaluation et leur comparabilité, mesure, agrégation et généralisation. Reste la question encore plus complexe d'une comparaison entre les avantages tirés de la lumière artificielle nocturne et ceux tirés du ciel étoilé. Des acceptions larges du cadre de l'évaluation des services écosystémiques (Burkhard *et al.*, 2012 ; Chan *et al.*, 2012) autorisent tout à fait cette question. Mais y répondre implique d'être en capacité d'explorer et de démêler les nombreuses divergences entre les points de vue et motivations des multiples bénéficiaires de l'éclairage artificiel nocturne d'une part — qui ont également des besoins d'obscurité —, et d'autre part les points de vue et motivations des défenseurs de l'obscurité et du ciel étoilé — qui sont également, dans de nombreux contextes, des bénéficiaires de l'éclairage artificiel nocturne. En d'autres termes, mener une réelle analyse coûts-avantages entre lumière artificielle nocturne, obscurité et ciel étoilé nécessite d'être en capacité d'explorer et de démêler les nombreuses dissonances cognitives que nous entretenons avec les « objets de progrès »,

parfois peu éloignés des « objets de dommages » (ceux-là mêmes qui génèrent gênes, nuisances, pollutions, risques).

- 22 Appréhender la lumière artificielle nocturne en tant qu'objet de dommages — la pollution lumineuse — fait émerger de nouveaux questionnements sur la valeur des positivités attribuées à l'obscurité et sur la géographie de ces avantages. Ce processus de « valorisation géographiquement située » ou, en d'autres termes, de valorisation territoriale est identifiable dans l'émergence de politiques d'aménagement qui mettent en avant le ciel nocturne, en particulier dans une perspective touristique — qu'elle soit éco-touristique ou hyper-touristique (Challéat *et al.*, 2018). La nuit n'est donc plus seulement ce cadre passif qu'il faut abolir — certes en le mettant en valeur — par l'éclairage artificiel : son obscurité offre également une gamme de services et d'avantages appréciés par de nombreuses personnes, en particulier dans un contexte de pensée environnementale parfaitement digéré par les techniques de marketing et de marquage (*branding*) territorial qui mobilisent fréquemment l'idée — le mythe ! — du retour à la nature vierge, sauvage, immaculée (vidéo 4). Elle offre en cela de nouvelles opportunités pour les zones rurales de faible densité.

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne <http://journals.openedition.org/ateliers/13410>

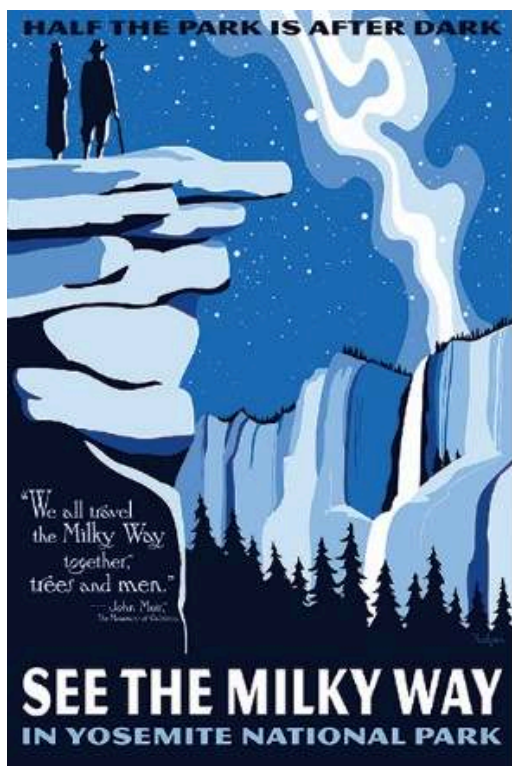
2. La mise en ressource de l'obscurité et du ciel étoilé

Un continuum d'activités récréatives nocturnes

- 23 La nuit est un espace-temps particulier, qui contribue à construire et à façonner les relations de nos sociétés avec leur environnement. Dans la civilisation occidentale, nos populations ont une relation complexe avec l'obscurité qui peut révéler des angoisses et des peurs, mais également encourager l'imagination et la créativité (spirituelle, artistique, scientifique). La lumière, antithèse du noir et de l'obscurité, accomplit traditionnellement un travail symbolique pour transmettre les valeurs du bien, de la foi, de la vérité ou de la connaissance. Historiquement, l'usage progressif de la lumière artificielle nocturne — et en particulier de l'éclairage public — est associé à la diffusion du progrès, partie intégrante du projet de la modernité. Il suit ainsi le développement des grands réseaux (gaz au XIX^e siècle et électricité entre la fin du XIX^e et le XX^e siècle). L'émergence de l'éclairage urbain à l'ère industrielle a ainsi permis le développement d'un large éventail d'activités productives ou récréatives « dans la nuit ». Ici, la vie diurne se prolonge, quoique dans un cadre différent (physiquement et symboliquement), mais avec des activités qui ne sont pas intrinsèquement liées à l'obscurité. Au contraire, ces activités ont souvent besoin d'un apport de lumière artificielle. On peut citer les activités festives (bars, restaurants, concerts, etc.) ou la valorisation touristique de la ville nocturne (festivals lumière, son et lumière, marchés nocturnes). Dans ces activités nocturnes, l'obscurité est au mieux considérée comme un support, un « écran noir », la toile sur laquelle projeter la lumière artificielle qui accompagne nos nuits blanches. Néanmoins, la valeur des festivals lumière (comme « La Fête des Lumières » à Lyon, par exemple) est liée aux propriétés spectaculaires de la lumière artificielle, mais elle a un besoin viscéral d'une certaine qualité d'obscurité dans laquelle la lumière artificielle pourra être déployée avec nuances.

- 24 Au-delà de ces événements, certains professionnels de l'éclairage appellent aujourd'hui à des projets moins éclairants, afin d'éviter la concurrence et la surenchère lumineuse qui mènent à — ou tout du moins accompagnent — la touristification voire la muséification des centres-villes (ACE, 2017). Nous constatons que si la nuit est aujourd'hui considérée comme un espace-temps d'extension des activités économiques traditionnelles, il existe une demande sociale — même dans les zones urbaines — pour un éclairage plus subtil et une place plus importante donnée à l'ombre et à l'obscurité (Challéat, 2010). Cette demande s'ajoute aux préoccupations relatives à la pollution lumineuse dont il a été question dans la section précédente.
- 25 Parallèlement, et dans plusieurs territoires de faible densité, on peut observer le développement sporadique mais croissant d'activités récréatives « de la nuit ». Ici, la quasi-absence d'éclairage urbain constitue une aubaine pour des activités construites sur les attributs astronomiques et biophysiques de la nuit en tant que période d'obscurité naturelle. Les exemples d'activités « de la nuit » sont en grande partie liés au tourisme et se structurent parfois, dans certains territoires, en de véritables « filières nuit » (Lapostolle *et al.*, 2015 ; Dupuy *et al.*, 2015) : nuits sous les étoiles, bivouacs (en montagne, dans les déserts), événements astronomiques (« Star parties », « Nuit des Étoiles » en France, etc.), développement de l'astrotourisme (Charlier et Bourgeois, 2013), « éco-tours » ou randonnées pour observer le ciel étoilé, les paysages nocturnes (fig. 1) et écouter les bruits de la faune sauvage nocturne.

FIG. 1 – “See the Milky Way in Yosemite National Park”

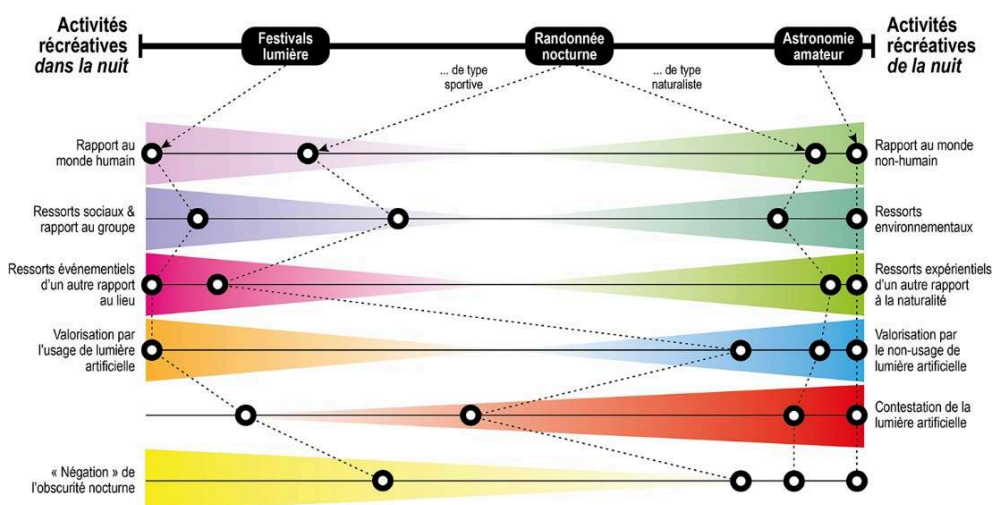


Conception et réalisation : Tyler Nordgren ; poster reproduit avec l'aimable autorisation de l'auteur

- 26 La figure 2 illustre nos efforts pour conceptualiser le continuum entre les activités dans la nuit et les activités de la nuit. Le diagramme s'articule autour de dichotomies majeures qui structurent les différentes utilisations du temps et des ressources

nocturnes. Nous considérons que ces usages résultent de la combinaison de différents facteurs psychosociaux, de différentes valeurs projetées dans les activités et de différentes relations entre les personnes, la nuit, l'obscurité et la lumière artificielle. Ainsi, ce modèle conceptuel et heuristique, issu de nos observations et de nos expériences de terrain, met en évidence d'une part une structuration des activités *dans* la nuit par des déterminants essentiellement d'ordre socio-économique, et d'autre part une structuration des activités *de* la nuit par des déterminants essentiellement d'ordre environnemental. Nous voyons que les activités récréatives dans la nuit valorisent principalement les processus de socialisation, l'extension de la journée, les activités économiques liées à la qualité de la lumière artificielle (tourisme urbain nocturne lié à la qualité de la mise en valeur architecturale par l'éclairage urbain). À l'inverse, les activités *de* la nuit font référence à l'expérience de nature (Fleury et Prévot, 2017 ; Challéat, 2018), à la reconnexion à travers l'obscurité et le ciel nocturne à une sorte d'« identité perdue » (Berque *et al.*, 1994). De ce point de vue, la lumière artificielle crée *de facto* une altération voire une extinction de cette expérience (Pyle, 1978 ; Miller, 2005), nourrissant ainsi les risques d'une amnésie environnementale générationnelle (Kahn, 2002).

FIG. 2 – Diagramme conceptuel illustrant le continuum entre activités récréatives *dans* la nuit et activités récréatives *de* la nuit



Conception et réalisation : Collectif RENOIR

- 27 Trois exemples permettent d'illustrer le continuum entre activités récréatives *dans* la nuit et activités récréatives *de* la nuit. Les festivals lumières sont des événements qui visent à rassembler les publics autour d'un changement éphémère du paysage urbain, suivant une logique d'artialisation *in situ* et *in visu* de la ville. Si l'obscurité est ici importante et n'est pas totalement niée, c'est bien seulement parce qu'elle permet de déployer différentes pratiques d'éclairage, conçues par des habitants (bougies ou lanternes sur le rebord des fenêtres) et/ou des professionnels de l'éclairagisme (scénographies lumière, sculptures lumière, projections lumineuses sur les façades des bâtiments, etc.). Des formes de contestation de la lumière artificielle peuvent néanmoins advenir, qui restent de basse intensité : contestation d'un éclairage public environnant par exemple, qui ne serait pas assez noble et travaillé et devrait donc être

éteint le temps de l'événement pour ne pas interférer avec la dimension artistique des dispositifs mis en place par les scénographes et designers lumière.

- 28 De l'autre côté du continuum, nous plaçons l'astrotourisme. Cette activité exige autant d'obscurité naturelle que possible pour pouvoir profiter de l'observation du ciel étoilé et des paysages nocturnes. Par conséquent, les endroits les plus appréciés pour l'astrotourisme sont généralement des régions éloignées des zones urbanisées, ainsi exemptes de pollution lumineuse. Dans ce cadre, l'astrotourisme permet d'enclencher un processus à double détente de reconnexion avec la nature (Wolsko et Lindberg, 2013). Tout d'abord et immédiatement, par la jouissance d'un objet naturel — le ciel étoilé — et l'expérience de la relativité de la vie humaine que celui-ci procure⁵. Ensuite, à plus long terme et parce que cette activité nécessite *de facto* un environnement naturel relativement préservé ou restauré, par une augmentation du « concernement »⁶ des publics qui permet à terme un engagement plus fort pour la préservation des milieux naturels. Nuançons néanmoins cette dimension de rapport à la naturalité forte : certaines formes d'astrotourisme se fondent sur des pratiques qui nécessitent une relation quasi constante à des artefacts de haute technologie (ordinateurs portables, appareils photographiques numériques, caméras CCD, dispositifs de guidage et d'autoguidage afin de compenser le mouvement de rotation de la Terre sur elle-même, montures de télescopes permettant le pointage automatique des objets célestes, ou encore observatoires « en dur » bardés de capteurs d'un haut niveau de technicité rivalisant parfois avec l'instrumentation professionnelle).
- 29 Entre ces deux pôles du continuum se trouve une grande diversité d'activités, dans lesquelles les positions peuvent varier, y compris pour un même type d'activités. Par exemple, la « randonnée nocturne » peut d'un côté mettre l'accent sur l'aspect sportif, la nuit étant alors une sorte de paysage original pour une activité diurne courante (vidéo 5). Mais elle peut être, d'un autre côté, davantage orientée vers la reconnexion du public au milieu naturel et vers l'observation des attributs spécifiquement nocturnes de l'environnement biophysique (vidéo 6).

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne <http://journals.openedition.org/ateliers/13410>

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne <http://journals.openedition.org/ateliers/13410>

La saisie des ressources obscurité et ciel étoilé par les territoires

- 30 Les activités récréatives nocturnes, qui ont pour objet central l'observation ou la contemplation de ce que nous appelons des « ressources environnementales nocturnes » (paysages nocturnes, ciel étoilé, phénomènes du ciel nocturne mais aussi bruits de faune nocturne, etc. ; voir les travaux du Collectif RENOIR), mobilisent fortement l'idée — le mythe ! — du retour à une « nature vierge ». Les spectateurs « s'immergent », « regardent », « voient », « écoutent » afin de pouvoir « questionner ». Voici ce que nous lisons sur la page Web de la *Natural Sounds and Night Skies Division* du Service des Parcs nationaux états-unien :

America's national parks contain many cherished treasures. Among them are captivating natural sounds and awe-inspiring night skies. The joy of listening to the quiet symphony of

nature and the wonderment of seeing the Milky Way stretching overhead are unique experiences that can still be found in many of our national parks. Natural sounds and natural lightscapes are essential in keeping our national treasures whole. They are magnificent in their own right and inspirational to the visitors who come to national parks. They are vital to the protection of wilderness character, fundamental to the historical and cultural context, and critical for park wildlife (<https://www.nps.gov/orgs/1050/index.htm>, consulté le 13/01/2019).

- 31 Au-delà de la prégnance des dimensions cognitives mises en avant dans ce type d'argumentaire, il faut en souligner les dimensions géographiques : tous les espaces ne permettent pas le contact et la communion avec cette « nature vierge », avec l'obscurité et le ciel étoilé. Nous l'avons vu, du fait de la pollution lumineuse, la qualité de l'obscurité, du ciel nocturne ou de toute autre ressource environnementale nocturne n'est pas uniforme dans l'espace. L'accès à ces ressources est fortement lié à des zones de protection de l'environnement et/ou à faibles niveaux d'activité humaine (zones de faible densité de population). Il n'est donc pas étonnant que le processus de mise en protection et de valorisation de l'accès à l'obscurité et au ciel nocturne soit soluble dans les outils traditionnels de la protection de l'environnement, au premier rang desquels se trouvent la création de territoires de protection et les labels de qualité — quand il ne s'agit pas tout simplement de labellisation de territoires de protection.

3. Protéger l'obscurité pour activer les valeurs associées au ciel étoilé : une étude de cas

La mise en réserve du ciel étoilé

- 32 Parce que l'obscurité et le ciel étoilé sont des biens publics purs, complexes, presque immatériels et non fongibles, la capacité de caractériser leur valeur est donc dérivée de processus qui ont de fortes dimensions spatiales. L'accès à ces biens environnementaux peut donc faire l'objet d'un processus de valorisation. Celui-ci se décline dans différentes modalités d'action, mais sa forme actuellement la plus aboutie se lit dans la mise en protection du ciel étoilé à travers de nouveaux zonages. Il en est ainsi de la dynamique de développement de « réserves de ciel étoilé » (Bénos *et al.*, 2016), pour l'heure essentiellement dans les espaces nord-américains et européens, qui constitue le marqueur le plus prégnant de ce processus. Initiée en 1993 aux États-Unis avec la création de la Réserve de ciel étoilé du Lac Hudson (Michigan), cette dynamique territoriale prend véritablement son essor à la fin des années 2000. Elle se base sur une logique de zonages labellisés, portée par différentes associations issues du *Dark-sky movement* comme la *Royal astronomical society of Canada* ou l'*International Dark sky Association* (IDA). En 2007, la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) du Mont Mégantic est labellisée par l'IDA. Elle est la première au monde. Ce label reconnaît à la fois la qualité exceptionnelle du ciel étoilé entourant l'Observatoire du Mont Mégantic, et le projet de territoire pour le préserver et le valoriser. Le référentiel de la transition énergétique a joué un rôle prépondérant dans l'appropriation de cette démarche par les acteurs locaux, en sus de la dimension touristique fortement présente (vidéo 7, vidéo 8).

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne <http://journals.openedition.org/ateliers/13410>

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne <http://journals.openedition.org/ateliers/13410>

- 33 Ce nouvel outil de valorisation de l'obscurité et du ciel étoilé qu'est la labellisation territoriale est perçu comme un avantage économique — un avantage compétitif — par un nombre croissant de territoires. Il sert de fondement à la structuration locale de véritables « filières ciel étoilé » qui enrichissent le panier de biens et de services (Mollard *et al.*, 2001). Plus de cent territoires sont ainsi, à l'heure actuelle et à l'échelle mondiale, labellisés par l'IDA suivant l'intensité des mesures de protection prises par les collectivités locales⁷. Si ces zonages de protection du ciel étoilé ont initialement permis la distinction de hauts-lieux de l'observation astronomique, comme le Mont Mégantic ou, plus près de nous, le Pic du Midi de Bigorre, ils sont aujourd'hui de plus en plus recherchés par les aires protégées « classiques », tels les Parcs naturels régionaux, qui élargissent ainsi la portée de leurs mesures de protection au ciel étoilé (Collison et Poe, 2013 ; Charlier et Bourgeois, 2013). Par cette forme de développement local, les territoires tentent d'ériger la naturalité de « leur nuit » en une ressource spécifique (Lapostolle et Challéat, 2019). En d'autres termes, ces territoires entendent « capter » et « faire atterrir » — i. e. territorialiser — la valeur de l'obscurité. Du point de vue de l'éthique environnementale, ces initiatives qui nourrissent une forme de mise en concurrence des territoires ne sont pas neutres : elles inscrivent à l'encre indélébile les biens « obscurité » et « ciel étoilé » au bas de la longue liste des biens directement ou indirectement soumis à la « valuation » et aux logiques marchandes. Un changement radical de paradigme s'il en est.

L'activation des valeurs marchandes associées au ciel étoilé

- 34 La labellisation RICE, au Mont Mégantic comme ailleurs, bénéficie à un ensemble d'activités économiques et génère ainsi une valeur ajoutée pour le territoire. Du point de vue de l'offre touristique locale, elle génère de nouvelles activités de niche (comme l'observation des étoiles et l'astrotourisme) et renforce et valorise les activités existantes (tourisme nature, etc.) en intégrant une dimension paysage nocturne (vidéo 9) (Bénos et Challéat, 2014 ; Charlier, 2018). C'est à travers ces activités que la ressource du ciel nocturne est activée, convertie en valeur monétaire et appropriée par les acteurs locaux.

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne <http://journals.openedition.org/ateliers/13410>

- 35 On peut observer cette tendance à travers les stratégies de communication développées par les offices de tourisme à partir du ciel nocturne et l'émergence de nouvelles activités (circuits d'observation du ciel nocturne, nouveaux types d'hébergement, randonnées nocturnes pour observer et écouter la faune nocturne, etc.). Plus encore, au sein de la RICE du Mont Mégantic, la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) lance en 2014 les « Starry Sky EXP Chalets », dont

l'architecture originale, le confort et le contact intime avec la nature garantissent une expérience inoubliable. Imaginez une maison vitrée, laissant la nature imprégner l'intérieur et vous donnant l'impression d'être toujours un peu à l'extérieur. Avec ce type d'hébergement, le Parc souhaite offrir une immersion de la Terre aux étoiles, à proximité de la forêt, d'un cours d'eau et du ciel étoilé de la première Réserve internationale de ciel étoilé.

36 *Le Journal de Montréal* relaie cette promotion, via un article « en immersion » :

Le parc national du Mont-Mégantic est le seul parc du réseau Sépaq où l'on passe de la terre aux étoiles dans la même journée. Réservé aux activités de plein air, ce parc est aussi un centre de recherche en astronomie. Il héberge au sommet le plus puissant observatoire de l'est de l'Amérique du Nord et il est situé au cœur de la première réserve internationale de ciel étoilé. [...] Le plaisir fut d'autant plus grand lorsque nous nous sommes retrouvés dans notre chalet EXP. Une véritable expérience à vivre au cœur de la forêt ! [...] Au-dessus des lits, une fenêtre nous permet d'observer les étoiles⁸.

37 D'autres médias se montrent plus distants, rappelant néanmoins qu'au sein des parcs « la nature permet aussi de redécouvrir un ciel étoilé, perdu dans la pollution lumineuse de la ville, et rappelle que l'espèce humaine sur notre petite planète bleue n'est qu'une partie infime de cet univers et non le centre du monde »⁹. Enfin, plus anecdotique — mais très surprenante ! — est la mobilisation de valeurs liées à « l'aventure sous les étoiles » au sein de la RICE du Mont Mégantic par un grand fabricant d'automobiles¹⁰ (vidéo 10)...

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne <http://journals.openedition.org/ateliers/13410>

Au-delà des valeurs marchandes

38 Au-delà des avantages directs pour le tourisme, la préservation du ciel étoilé peut améliorer le bien-être des habitants et contribuer au patrimoine culturel d'une région en développant un sentiment d'appartenance :

Si vous avez choisi de vivre à Chartierville, Hampden, La Patrie, Lingwick ou Scotstown, vous pouvez être fiers d'être au cœur de la première réserve canadienne de ciel étoilé en zone habitée reconnue mondialement. Située au pied du majestueux Mont Mégantic et du prestigieux observatoire du même nom. La nature et la pureté du ciel comme cadre de vie, pas mal, non ?¹¹.

Cet exemple souligne que les valeurs non monétaires peuvent jouer un rôle important dans le marketing territorial. Parmi celles-ci, la valeur patrimoniale joue un rôle clé dans l'augmentation du « concernement » (Brunet, 2008) qui favorise l'engagement dans la sauvegarde des activités locales et, plus largement, la protection environnementale. Un épisode récent de l'histoire de l'Observatoire du Mont-Mégantic (OMM), au cœur du Parc national et de la RICE, illustre parfaitement ce processus.

39 Dans la matinée du 11 février 2015, l'OMM, géré par l'université de Montréal, annonce sa fermeture au 1^{er} avril 2015 pour raisons budgétaires à la suite du non-renouvellement d'une subvention fédérale. Cette annonce a été rapidement relayée par les réseaux sociaux et a suscité des réactions inattendues à grande échelle : de nombreuses personnes se sont mobilisées pour maintenir les activités de l'observatoire. Le lendemain, le gouvernement fédéral est revenu sur sa décision : Ottawa a annoncé un financement de deux ans pour maintenir l'activité de l'observatoire. Dans un entretien

mené en juin 2015 avec deux astrophysiciens de l'OMM (*cf. infra*), le rôle important de la RICE du Mont Mégantic dans ce « sauvetage » de l'observatoire est souligné. En effet, la RICE est fortement associée dans l'imaginaire collectif à la présence de l'observatoire en son centre. Sans cet amalgame entre la RICE et l'OMM, l'image de l'observatoire ne serait pas celle d'un « bien public » — au sens de « bien pour le public »¹² — ayant une valeur patrimoniale. C'est en raison de cette valeur, révélée ou tout du moins consolidée par la création de la RICE, que le gouvernement a dû reconsidérer sa position.

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne <http://journals.openedition.org/ateliers/13410>

- OMM_1 : « On a réussi grâce à cette subvention-là à faire vivre euh et l'observatoire et le laboratoire euh jusqu'en/au 1^{er} avril deux mille euh/2015, et euh on a/on a essayé da/d'avoir des/d'autres financements de fonctionnement de l'observatoire on n'a jamais réussi et donc on/on avait décidé de mettre la clé sous la porte au 1^{er} avril et c'est là que le gouvernement fédéral a décidé de redonner pour deux ans ce qui manquait euh sur une subvention ponctuelle
- Question : Et la raison du coup ? Quelle euh
- OMM_1 : Ah ben/(rires) c'est/ben la raison elle est simple c'est qu'il y a des élections fédérales euh au mois d'octobre cette année et voilà c'est...
- OMM_2 : C'est des élections et et/et je dois admettre c'est la pression euh médiatique
- OMM_1 : Oui, ça a été très très fort en fait euh moi j'arrivais pas à/je m'occupe de réseaux sociaux là et j/j'arriv/j'arrivais simplement pas à suivre euh j'ai mon compte Twitter qui défilait en permanence euh des appels Facebook euh
- OMM_2 : J'suis tombé en bas de ma chaise ! Ça a fait le tour du monde ! Une demi-heure après l'annonce, je recevais un appel de quelqu'un qui était de Dubaï ! C'est un Canadien expatrié là mais il est à Dubaï et pis il voulait savoir ce qu'il pouvait faire pour nous aider/mais, mais il est à Dubaï ! Qu'est-ce que c'est que ça !
- Question : Oui il y a eu un appel aux dons d'ailleurs
- OMM_1 : Oui oui il y a eu un appel aux dons qui a été fait, il y a des gens qui sont parti aussi du financement euh... social euh... rapidement et puis on a tout de suite calmé en disant “attendez, attendez, reprenons-nous” euh
- OMM_2 : Et et et et, et c'est un très très bel exemple de cette espèce de, de de, de mariage entre l'observatoire et le récréo-tou/touristique, l'aspect récréo-touristique, on n'a rien à voir là-dedans mais, mais c'est... c'est parce que ça existe ça qu'ils savent que nous sommes là pis il n'est pas question qu'ça ferme ! Alors il y a cette/cette/pour nous ça a été bénéfique en bout de ligne ! Alors on parlait tout à l'heure de/du fait que bon, est-ce que/la cohabitation avec les astronomes ça se fait/(inspiration) Il n'y a pas le choix ! J'veux dire c'est/c'est/notre survie passe par ça maintenant !

- OMM_1 : Mais/je dois dire aussi que/y'a/y'a une chose/aussi une chose au Québec euh les gens sont/sont très fiers/j'veux pas m'faire un Yvon Deschamps [humoriste et monologue québécois, ndt] de moi-même (rires) ça c'est un comique québécois très euh/très connu et euh/les gens sont très fiers et euh s'approprient rapidement le euh... et avec l'observatoire et grâce au travail aussi euh de Hubert Reeves dans tous les/dans tous les médias ça/les gens se sont appropriés euh sentimentalement l'observatoire et c'est quelque chose d'important pour eux c'est vraiment/
- OMM_2 : C'est devenu un trésor national !
- OMM_1 : C'est devenu/c'est vrai !
- OMM_2 : On ne touche pas un trésor national ! (rires)
- OMM_1 : On ne touche pas à l'observatoire ! Et lorsqu'il y a eu/lorsqu'il y a eu cette annonce là/alors j'ai des/des/des gens qui/qui n'avaient absolument rien à voir avec ce domaine-là qui m'appelaient et qui me demandaient ce qu'il fallait faire, comment ils pou/ils pouvaient in/intervenir pour pouvoir sauver l'observatoire
- Question : Ça dépasse le cadre de la région ?
- OMM_2/OMM_1 : Oui, oui oui ! Ah oui oui oui oui !
- OMM_2 : Bien sûr la réaction a été extrêmement forte dans la région parce que là il y a un/comme se plaisait à le dire euh/un ancien préfet de/de/d'une municipalité le/"l'observatoire c'est le vaisseau amiral !" n'est-ce pas ? Le reste est dépendant de/de/de l'observatoire mais donc euh si on ferme euh ils sentent bien là que c'est le/le pôle d'attraction passe par l'observatoire même si/tous les/la Réserve [Réserve internationale de ciel étoilé, ndt] s'il y a l'Astrolabe... l'observatoire disparaîtrait tout ça ça existe encore ! Mais c'est le symbole, n'est-ce pas ! Si on fait disparaître l'observatoire alors/il y eu une réaction extrêmement forte dans la région mais ça a débordé le cadre de la région là, c'était partout à travers la province... même dans le reste du Canada !
- Question : Donc/l'Observatoire c'est/c'est presque en train de devenir du patrimoine ?
- OMM_1 : Oui tout à fait !
- Question : Culturel, scientifique
- OMM_2 : Tout à fait !
- Question : Et le ciel qui est au-dessus du coup, avec ?
- OMM_2 : Exactement ! Et c'est/et et c'est/et je dirais que c'est comme ça que c'est comme ça que c'est/que/que le produit est vendu, n'est-ce pas/il est euh/commercialisé euh euh sans sans sans être péjoratif c'est/c'est comme ça que c'est fait ! Euh "Venez voir les étoiles euh/venez voir l'observatoire !"

– OMM_1 : Mais/mais c'est un peu ce qu'il se passe aussi avec le/l'observatoire du Pic du Midi hein/je/c'est/c'est exactement ce sentiment d'appartenance qu'ont les gens là, il y a toujours eu un observatoire [...] donc euh/il y a une/il y a cette appartenance, les gens aiment ça et euh... et ça perdure, bon les coûts sont astronomiques à maintenir ça euh quand même mais... »

Entretien réalisé le 8 juin 2015 à Montréal, Province de Québec, Canada.

40 À moyen terme, la présence de la RICE induit l'intégration dans l'identité locale de nouvelles considérations sur la protection de l'obscurité et du ciel nocturne. Plus largement se développent au sein de la RICE des pratiques éducatives autour du ciel étoilé et des bienfaits de l'obscurité des points de vue écologiques et sanitaires (science citoyenne, changement de nom d'une école, etc.). Il semble donc que le processus de valorisation s'étende au-delà des seules valeurs marchandes et concerne toutes les catégories de services écosystémiques et tous les types de bénéfices (Chan *et al.*, 2012) liés à une obscurité et à un ciel étoilé préservés. À plus long terme, ces pratiques territorialisées, qui proposent d'ores et déjà un nouvel équilibre entre coûts et avantages tirés de l'éclairage artificiel nocturne d'une part et de l'obscurité d'autre part, participeront certainement de l'évolution profonde de nos perceptions du couple lumière/obscurité, perceptions chargées de mythologies s'il en est.

*

* *

41 Nous avons principalement considéré ici la valeur de la nuit depuis la focale du ciel étoilé. Il fait en effet fonction de ressource pour des activités touristiques de niche qui émergent dans différents territoires, tout en étant emblématique d'un ensemble de services, d'avantages et de valeurs associés à la nuit et à l'obscurité naturelle. Il sert ainsi de référence pour mesurer la « qualité de l'environnement nocturne », par exemple à travers le niveau de visibilité de la Voie lactée. Révélées par l'excès de lumière et dans un contexte de préoccupation croissante pour l'environnement, les valeurs du ciel nocturne sont désormais largement reconnues. Elles s'intègrent, implicitement ou explicitement, dans un ensemble d'activités liées à la nuit qui tendent à souligner l'importance d'une « nuit sauvage ». Un ciel nocturne préservé est devenu une ressource locale pour les territoires, et de nouvelles actions et dispositifs ont vu le jour pour révéler et activer cette ressource, comme la labellisation Réserve internationale de ciel étoilé. Il en résulte de nouveaux arbitrages en faveur de l'obscurité et du ciel étoilé par rapport à l'éclairage artificiel, considéré comme source de pollution. Considérant l'obscurité et le ciel étoilé comme de nouvelles ressources pour ces régions, la certification RICE contribue au post-tourisme en dépassant les « cadres de pensée, de structuration et de pratique du tourisme à la fois du fait de l'évolution sociétale globale et de l'évolution sectorielle du champ récréatif » (Bourdeau, 2009 : §13). D'un point de vue plus critique, cette mise en ressource peut aussi être considérée comme une sorte « d'hypertouristification » d'un espace-temps qui, il y a peu encore, était relativement épargné par les logiques capitalistes de marchandisation qui, aujourd'hui, se propagent aussi sous couvert de protection de l'environnement. Mais nous pouvons aussi lire cette mise en ressource comme un

signal faible annonciateur d'un virage vers une écologisation des stratégies de développement local (Challéat *et al.*, 2018). Elle serait alors novatrice pour des territoires plus habitués à penser leur développement par la mobilisation de techniques intensives et de ressources exogènes.

BIBLIOGRAPHIE

ACE (Association des concepteurs lumières et éclairagistes)

2017 *La conception lumière : appréhender le contexte, les enjeux et les acteurs* (Paris, Éditions du Moniteur).

ALLAIRE, Gilles

2014 Les communs comme infrastructure institutionnelle de l'économie marchande, *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 14 (2^e semestre 2013), en ligne : <https://journals.openedition.org/regulation/10546> ; DOI : 10.4000/regulation.10546.

ATKINS, Stephen, HUSAIN, Sohail et STOREY, Angele

1991 *The influence of street lighting on crime and fear of crime* (Londres, Home Office) [Crime Prevention Unit, paper 28].

BACA, Kurt Anderson

1993 Property rights in outer space, *Journal of Air Law and Commerce*, 58 (4) : 1041-1085.

BÉNOS, Rémi et CHALLÉAT, Samuel

2014 « Faire advenir le noir » : production de paysages nocturnes et contemporanéité de la faible densité, *Carnets du Collectif RENOIR – Ressources Environnementales Nocturnes, tOurisme, territolRes* [carnet de recherche], 20 juin 2014, en ligne : <http://renoir.hypotheses.org/593>.

2017 Le pouvoir de la nuit. Nouveaux hygiénismes et capitalisme vert, séminaire « Expériences de l'anticapitalisme II. Ontologies et épistémologies » (sous la dir. de N. Barbe et J.-L. Tornatore), 12 mai 2017, EHESS, Paris.

BÉNOS, Rémi, CHALLÉAT, Samuel, LAPOSTOLLE, Dany, DUPUY, Pierre-Olivier, POMÉON, Thomas, MILIAN, Johan et GIRARD, Frédérique

2016 La protection de la nuit d'un haut lieu touristique de montagne : la réserve internationale de ciel étoilé du Pic du Midi comme nouvelle ressource territoriale, in M. Delaplace et M. Gravari-Barbas (éd.), *Nouveaux territoires touristiques : invention, reconfigurations, repositionnements* (Québec, Presses de l'Université du Québec) : 55-82.

BERQUE, Augustin (éd.), CONAN, Michel, DONADIEU, Pierre, LASSUS, Bernard et ROGER, Alain

1994 *Cinq propositions pour une théorie du paysage* (Seysssel, Champ Vallon).

BESECKE, Anja et HÄNSCH, Robert

2015 Residents' perception of light and darkness, in J. Meier, U. Hasenöhr, K. Krause et M. Pottharst (éd.), *Urban lighting, light pollution and society* (New York, Routledge) : 224-248.

BOURDEAU, Philippe

2009 De l'après-ski à l'après-tourisme, une figure de transition pour les Alpes ? Réflexion à

partir du cas français, *Revue de géographie alpine/Journal of Alpine Research*, 97 (3), en ligne : <http://rga.revues.org/1049> ; DOI : 10.4000/rga.1049.

BROWN, Thomas C.

1984 The concept of value in resource allocation, *Land Economics*, 60 (3) : 231-246 ; DOI : 10.2307/3146184.

BRUNET, Philippe

2008 De l'usage raisonné de la notion de « concernement » : mobilisations locales à propos de l'industrie nucléaire, *Natures Sciences Sociétés*, 16 (4) : 317-325 ; DOI : 10.1051/nss/2008062.

BURKHARD, Benjamin, KROLL, Franziska, NEDKOV, Stoyan et MÜLLER, Felix

2012 Mapping ecosystem service supply, demand and budgets, *Ecological Indicators*, 21 : 17-29 ; DOI : 10.1016/j.ecolind.2011.06.019

CHALLÉAT, Samuel

2010 « Sauver la nuit » : *empreinte lumineuse, urbanisme et gouvernance des territoires*, thèse de doctorat en géographie, université de Bourgogne, Dijon.

2011a La mise en débats des territoires de la lumière, journée d'études sur « Les effets de la participation », GIS Démocratie et participation (EHESS), en ligne : <https://hal-univ-tlse2.archives-ouvertes.fr/hal-00922270>.

2011b La nuit, une nouvelle question pour la géographie, *Bulletin de l'Association de géographes français*, 88 (2) : 183-196 ; DOI : 10.3406/bagf.2011.8217.

2016 La Noche, nuevo objeto de salvaguarda, in A. Monod Becquelin et J. Galinier (éd.), *Las cosas de la noche : Una mirada diferente* (Mexico, Centro de estudios mexicanos y centroamericanos) : 159-173 ; DOI : 10.4000/books.cemca.4242.

2018 Le socioécosystème environnement nocturne : un objet de recherche interdisciplinaire, *Natures Sciences Sociétés*, 26 (3), 257-269 ; DOI : 10.1051/nss/2018042.

CHALLÉAT, Samuel et LAPOSTOLLE, Dany

2014 (Ré)concilier éclairage urbain et environnement nocturne : les enjeux d'une controverse sociotechnique, *Natures Sciences Sociétés*, 22 (4) : 317-328 ; DOI : 10.1051/nss/2014045.

2018 Getting night lighting right : Taking account of nocturnal urban uses for better-lit cities, translated by O. Waive, *Metropolitiques*, 2 novembre 2018, en ligne : <https://www.metropolitiques.eu/Getting-Night-Lighting-Right.html>.

CHALLÉAT, Samuel, LAPOSTOLLE, Dany et BÉDOS, Rémi

2015 Consider the darkness. From an environmental and sociotechnical controversy to innovation in urban lighting, *Articulo-Journal of Urban Research*, 11, en ligne : <http://journals.openedition.org/articulo/3064> ; DOI : 10.4000/articulo.3064.

CHALLÉAT, Samuel, LAPOSTOLLE, Dany et MILIAN, Johan

2018 The night-time environment in French mountain areas. A resource and a transition operator towards sustainability, *Journal of Alpine Research/Revue de géographie alpine*, 106 (1), en ligne : <http://journals.openedition.org/rga/3947> ; DOI : 10.4000/rga.3947

CHAN, Kai M. A., SATTERFIELD, Terre et GOLDSTEIN, Joshua

2012 Rethinking ecosystem services to better address and navigate cultural values, *Ecological Economics*, 74 : 8-18 ; DOI : 10.1016/j.ecolecon.2011.11.011.

CHARLIER, Bruno

2018 « Vous connaissez les Pyrénées le jour, découvrez-les la nuit... ». Réflexions autour de l'artialisations *in visu* des paysages célestes nocturnes pyrénéens, *Journal of Alpine Research/Revue*

de géographie alpine, 106 (1), en ligne : <http://journals.openedition.org/rga/3874> ; DOI : 10.4000/rga.3874.

CHARLIER, Bruno et BOURGEOIS, Nicolas

2013 “Half the park is after dark” – Les parcs et réserves de ciel étoilé : nouveaux concepts et outils de patrimonialisation de la nature, *L'Espace géographique*, 42 (3) : 200-212 ; DOI : 10.3917/eg.423.0200.

COLLISON, Frederick M. et POE, Kevin

2013 “Astronomical tourism” : The astronomy and dark sky program at Bryce Canyon National Park, *Tourism Management Perspectives*, 7 : 1-15 ; DOI : 10.1016/j.tmp.2013.01.002.

DUPUY, Pierre-Olivier, GIRARD, Frédérique, CHALLÉAT, Samuel, BÉDOS, Rémi, LAPOSTOLLE, Dany, POMÉON, Thomas et MILIAN, Johan

2015 The role of the northern lights in the production of a new touristic imaginary of the Nordic, *The dynamics of darkness in the North*, 26-28 février 2015, Reykjavík, Islande.

EDENSOR, Tim

2015 The gloomy city : Rethinking the relationship between light and dark, *Urban Studies*, 52 (3) : 422-438 ; DOI : 10.1177/0042098013504009.

ERNSTSON, Henrik et SÖRLIN, Sverker

2013 Ecosystem services as technology of globalization : On articulating values in urban nature, *Ecological Economics*, 86 : 274-284 ; DOI : 10.1016/j.ecolecon.2012.09.012.

FLEURY, Cynthia et PRÉVOT-JULLIARD, Anne-Caroline

2017 *Le souci de la nature : apprendre, inventer, gouverner* (Paris, CNRS éditions).

GALLAWAY, Terrel

2010 On light pollution, passive pleasures, and the instrumental value of beauty, *Journal of Economic Issues*, 44 (1) : 71-88 ; DOI : 10.2753/JEI0021-3624440104.

2015 The value of night sky, in J. Meier, U. Hasenöhr, K. Krause et M. Pottharst (éd.), *Urban lighting, light pollution and society* (New York, Routledge) : 267-283.

GASPARI, Francesco et OLIVA, Alessandra

2019 The consolidation of the five UN space treaties into one comprehensive and modernized law of outer space convention : Toward a global space organization, in G. D. Kyriakopoulos et M. Manoli (éd.), *The space treaties at crossroads* (Cham, Springer) : 183-197 ; DOI : 10.1007/978-3-030-01479-7_12.

GOROVE, Stephen

1974 Property rights in outer space : Focus on the proposed Moon Treaty, *Journal of Space Law*, 2 (1) : 27-30.

HUSBY, Eric

1994 Sovereignty and property rights in outer space, *Journal of International Law and Practice*, 3 (2) : 359-372.

KAHN, Peter H.

2002 Children's affiliations with nature : Structure, development, and the problem of environmental generational amnesia, in P. H. Kahn et S. R. Kellert (éd.), *Children and nature : Psychological, sociocultural, and evolutionary investigations* (Cambridge MA, MIT Press), 93-116.

KULL, Christian A., ARNAULD DE SARTRE, Xavier et CASTRO-LARRANAGA, Monica

2015 The political ecology of ecosystem services, *Geoforum*, 61 : 122-134 ; DOI : 10.1016/j.geoforum.2015.03.004.

LAPOSTOLLE, Dany et CHALLÉAT, Samuel

2019 Lutter contre la pollution lumineuse : trois processus de valorisation de l'obscurité dans les territoires français, *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 19 (2), en ligne : <https://journals.openedition.org/vertigo/26057> ; DOI : 10.4000/vertigo.26057.

LAPOSTOLLE, Dany, CHALLÉAT, Samuel, MILIAN, Johan et DUPUY, Pierre-Olivier

2015 L'appropriation de la transition énergétique par la protection des ressources environnementales nocturnes : expériences dans les Pyrénées et les Alpes du sud, *Géocarrefour*, 90 (4) : 351-360 ; DOI : 10.4000/geocarrefour.9967.

LARCENEUX, André et CHALLÉAT, Samuel

2011 Pour une approche cognitive et multiscalaire des conflits environnementaux, in 48^e colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF).

LYYTIMÄKI, Jari

2013 Nature's nocturnal services : light pollution as a non-recognised challenge for ecosystem services research and management, *Ecosystem Services*, 3 : e44-e48 ; DOI : 10.1016/j.ecoser.2012.12.001.

MARÍN, Cipriano et JAFARI, Jafar (éd.)

2007 Starlight : A common heritage, in *International initiative in defence of the quality of the night sky and the right to observe the stars* (Canary Islands, Starlight Initiative/Instituto de Astrofísica de Canarias).

Millennium Ecosystem Assessment

2005 *Ecosystems and human well-being : Synthesis* (Washington DC, Island Press).

MILLER, James R.

2005 Biodiversity conservation and the extinction of experience, *Trends in Ecology and Evolution*, 20 (8) : 430-434 ; DOI : 10.1016/j.tree.2005.05.013.

MOLLARD, Amédée, PECQUEUR, Bernard et LACROIX, Aymeric

2001 A meeting between quality and territorialism : The rent theory reviewed in the context of territorial development, with reference to French examples, *International Journal of Sustainable Development*, 4 (4) : 368-391 ; DOI : 10.1504/IJSD.2001.001557.

MOSSER, Sophie

2007 Éclairage et sécurité en ville : l'état des savoirs, *Déviance et Société*, 31 (1) : 77-100 ; DOI : 10.3917/ds.311.0077.

NARISADA, Kohei et SCHREUDER, Duco

2004 *Light pollution handbook* (Berlin/New-York/Londres, Springer) [Astrophysics and Space Science Library].

OSTROM, Vincent et OSTROM, Elinor

1977 Public goods and public choices, in E. S. Savas (éd.), *Alternatives for delivering public services : Toward improved performance* (Boulder, Westview Press) : 7-49.

PYLE, Robert M.

1978 The extinction of experience, *Horticulture*, 56 : 64-67.

RIEGEL, Kurt W.

1973 Light pollution : Outdoor lighting is a growing threat to astronomy, *Science*, 179 (4080) : 1285-1291 ; DOI : 10.1126/science.179.4080.1285.

SAINT EXUPÉRY, Antoine de

1943 *The little prince* (New York, Reynal et Hitchcock).

SATTLER, Rosanna

2005 Transporting a legal system for property rights : From the earth to the stars, *Chicago Journal for International Law*, 6 (1) : 23-44.

SIMPSON, Stephanie N. et HANNA, Bríd Gleeson

2010 Willingness to pay for a clear night sky : Use of the contingent valuation method, *Applied Economics Letters*, 17 (11) : 1095-1103 ; DOI :10.1080/00036840902817508.

WILLIS, Ken

2015 Improved visibility of the night sky : An economic analysis, in J. Meier, U. Hasenöhr, K. Krause et M. Pottharst (éd.), *Urban lighting, light pollution and society* (New York, Routledge) : 249-266.

WOLSKO, Christopher et LINDBERG, Kreg

2013 Experiencing connection with nature : The matrix of psychological well-being, mindfulness, and outdoor recreation, *Ecopsychology*, 5 (2) : 80-91 ; DOI : 10.1089/eco.2013.0008.

NOTES

1. Cf. à ce propos les débats sur les traités internationaux régissant les droits de propriété dans l'espace extra-atmosphérique : HUSBY, 1994 ; BACA, 1993 ; GOROVE, 1974 ; ou plus récemment SATTLER, 2005 ; GASPARI et OLIVA, 2019 et bien d'autres.

2. Par commodité et par souci de cohérence avec la bibliographie scientifique internationale, nous n'utilisons ici que le terme « pollution lumineuse ». Concernant la distinction théorique que nous établissons entre nuisance lumineuse et pollution lumineuse, cf. CHALLÉAT, 2011b : 190-191. Mais au-delà des définitions et des travaux scientifiques — qui aujourd'hui valident l'usage du terme pollution lumineuse —, cette distinction recouvre des enjeux politiques : le choix des termes n'est pas neutre et détermine l'étendue de la controverse sociotechnique entourant la lumière artificielle nocturne. Cf. à ce propos CHALLÉAT et LAPOSTOLLE, 2014 : 318.

3. Ressources Environnementales Nocturnes et territOIRes. Voir : <https://renoir.hypotheses.org>, consulté le 20/01/2020.

4. Plus précisément, ce sont les « nuisances lumineuses » qui se trouvent désormais inscrites dans le Code de l'environnement. La distinction entre nuisances lumineuses et pollution lumineuse recouvre des enjeux politiques et donne lieu à des débats récurrents (CHALLÉAT, 2011b) : l'intitulé « nuisances lumineuses » est ainsi le produit d'un compromis politique (CHALLÉAT et LAPOSTOLLE, 2014).

5. De façon anecdotique, soulignons que la présentation, sur le site du National Geographic, de l'ouvrage photographique *Nuit - La magie du monde* (National Geographic, 2019), joue fortement sur ce registre : « Une fois la nuit tombée, le monde offre à qui veut bien l'observer un tout autre visage, à la fois familier et plein de mystère. [...] Les très belles photographies de ce livre renvoient à la sérénité et au silence d'un monde enfin apaisé par les ténèbres et nous rappellent combien l'Homme est petit face à la nature » (<https://www.nationalgeographic.fr/livres-national-geographic>, consulté le 29/01/2020).

6. Le concept de « concernement » décrit une posture qui « n'est jamais totalement tranchée entre la passivité et l'activité, [mais] demeure pour le moins potentiellement agissante. Elle réside dans un entre-deux qui peut, en présence de tout événement signifiant, se transformer en mobilisation. Elle est une posture disponible pour l'action collective. Bien qu'elle s'apparente à

une posture de non-engagement, elle n'est pas désengagée car, en ce cas, elle signerait la fin de toute disponibilité. Ces postures à partir desquelles découlent aussi bien les engagements visibles, c'est-à-dire mobilisés publiquement, que ceux qui sont en attente peuvent être saisis par la notion de concernement » (BRUNET, 2008 : 320).

7. L'IDA décerne les labels suivants : International dark sky sanctuaries, International dark sky reserves, International dark sky parks, International dark sky communities, Urban Night Sky Places et Dark sky developments of distinction (<https://www.darksky.org/our-work/conservation/idsp/>, consulté le 10/03/2019).

8. *Le Journal de Montréal* (18 février 2017), De la terre aux étoiles (<https://www.journaldemontreal.com/2017/02/18/de-la-terre-aux-etoiles>, consulté le 29/01/2020).

9. *Le Devoir* (20 juillet 2013), La grande séduction dans les parcs nationaux (<https://www.ledevoir.com/vivre/voyage/383142/la-grande-seduction-dans-les-parcs-nationaux>, consulté le 29/01/2020).

10. Voir : <https://www.subaru.ca/souslesetoiles>, consulté le 29/01/2020.

11. Fiche synthèse de la communauté de la Zone Est | <https://oedc.qc.ca/> (<http://www.oedc.qc.ca/tableau-de-bord/06/haut-saint-francois/zone-est>, consulté le 27/12/2018).

12. « Il convient de distinguer ces deux sens du terme « bien » : le bien possédé qui peut être échangé et le bien en soi au sens d'une fin désirable que l'on peut se représenter dans le futur et qui renvoie à un idéal. Dans la mesure où les biens dits publics ne sont pas des marchandises, l'idée de bien est à prendre dans le second sens, celui d'une fin qui constitue idéalement un bien pour le public » (ALLAIRE, 2014).

RÉSUMÉS

Si « ce qui est rare est cher », alors ce qui se raréfie prend de la valeur. Plus exactement, et parce qu'il n'est pas de création *ex nihilo*, la valeur de cette chose, jusqu'alors méconnue ou négligée, se trouve révélée par la menace de son érosion. Sous l'effet de la pollution lumineuse, l'obscurité et le ciel étoilé sont de ces objets devenus rares et dont nous mesurons les apports maintenant qu'ils semblent nous échapper. En réaction, des territoires organisent la protection de ces « objets de nature » devenus chers, activant ainsi leurs multiples valeurs. *Les pieds sur terre* et la tête dans les étoiles, nous remontons le fil des valeurs qui émergent de la filière ciel étoilé et des multiples services et activités qu'elle valorise, et pas que monétairement. En tension avec d'autres activités et besoins humains, l'accessibilité à l'obscurité et donc au ciel étoilé est de plus en plus inégalement répartie dans l'espace. Pour autant, cette disparité spatiale se mue en une nouvelle carte à jouer pour des territoires jusqu'alors isolés des gains de la modernité.

If “that which is rare is precious”, then that which becomes scarce gains value. More precisely—and because nothing is created *ex nihilo*—the value of that thing, previously little-known or neglected, ends up being revealed by the threat of its erosion. Under the effect of light pollution, darkness and the starry sky are among those objects that have become rare, and we are assessing what they provide now that they seem to be eluding us. In reaction to this, territories are organising the protection of these “objects of nature” that have become precious, thus activating their multiple values. *Feet on the ground* and head in the stars, we look at values that are emerging from the starry sky industry and from the multiple services and activities it valorises, not only monetarily. Being in tension with other human needs and activities, access to darkness and

therefore to the starry sky is more and more unequally distributed in space. Nevertheless, for territories previously isolated from the gains of modernity, this spatial disparity is turning into a new card to play.

INDEX

Index géographique : France, Québec

Keywords : ecosystem services, light pollution, Mont-Mégantic International Dark Sky Reserve, night, starry sky, territorial resource, France, Quebec

Mots-clés : ciel étoilé, nuit, pollution lumineuse, réserve internationale de ciel étoilé du Mont Mégantic, ressource territoriale, services écosystémiques

AUTEURS

SAMUEL CHALLÉAT

Chercheur invité, GÉODE-UMR5602 (Université Toulouse Jean-Jaurès/CNRS) ; OHM Pyrénées Haut Vicdessos, Labex DRIIHM (PIA ANR-11-LABX-0010)

samuel.challeat[at]univ-tlse2.fr

THOMAS POMÉON

Ingénieur de recherche, INRAE, US-ODR

thomas.pomeon[at]inrae.fr